



Procès-verbal de la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 15 janvier 2025 à 19h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire
M. Mathieu Montégiani	Vice-président
Mme Marilyn Wellman	Trésorière
Mme Virginie Bernier	Administratrice
M. Cédrik Verreault	Administrateur
M. Étienne Pinel	Administrateur

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES

M. Marc-André Beauchemin	Mme Geneviève Savard
M. Nicol Tremblay	M. Samuel Yergeau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
M. Olivier Saint-Laurent	Conseiller en développement économique, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes assistent à l'assemblée et 7 personnes en visioconférence. À compter du mois de février, les personnes voulant suivre la séance en ligne devront s'inscrire à l'avance et se connecter sur la plateforme Teams.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2024
4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur [l'agrandissement du Patro Laval](#)
5. Période d'information du conseiller municipal
6. Période de questions et commentaires des citoyens
7. Dossiers particuliers du conseil de quartier
 - Résolution [MonQuartier]
 - AGA
 - Table de concertation vélo
 - Comité mobilité
8. Trésorerie
9. Correspondance
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2024

SUR UNE PROPOSITION de M. Sylvain Simoneau DÛMENT APPUYÉE par, M. Mathieu Montégiani, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 18 décembre 2024.

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur [l'agrandissement du Patro Laval](#)

Le Patro Laval, situé au 145, rue Bigaouette, demande une modification au règlement d'urbanisme comme usage personnel. Le Patro Laval, situé près de la rue Saint-Vallier Ouest et de la rivière Saint-Charles, souhaite agrandir l'arrière de son bâtiment mais ne peut réaliser son projet avec les règles actuelles. L'organisme veut démolir le garage pour agrandir le bâtiment et mieux abriter certaines activités, dont la banque alimentaire.

M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme à la ville de Québec, souligne que le projet d'usage personnel est exclusivement destiné au Patro Laval. La nouvelle réglementation permettrait de passer d'un maximum de 2200 mètres carrés à un maximum de 3800 mètres carrés pour un lieu de rassemblement. En ce moment, quatre cases de stationnement sont exigées, alors qu'aucune case de stationnement ne serait exigée dans le nouveau projet.

La situation actuelle demande une entrée d'accès automobile de minimum 6 mètres sur la rue Saint-Léon, alors que le nouveau scénario propose un accès de moins de 6 mètres. Il est prévu également d'autoriser une entrée de chargement et de déchargement dans la cour secondaire donnant sur la rue Saint-Léon. Selon les requérants du projet, le périmètre du chantier sera concentré autour du garage du Patro Laval. La construction devrait durer environ un an et s'arrimer avec les activités du Patro Laval.

Des citoyens se demandent ce qu'il advient des camions de livraison. L'aide alimentaire est offerte une fois par mois. Les conducteurs de camion sont conscients des enfants à proximité et adaptent leurs manœuvres en conséquence.

Mme Myriam Nickner-Hudon estime que le projet est un bel ajout dans le quartier en lien avec ce qui se fait déjà comme cuisine collective. Selon elle, le lieu va devenir plus adéquat et confortable avec les modifications proposées, pour répondre aux besoins de la clientèle.

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur recommandent au conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou l'adoption du projet de modification du règlement d'urbanisme pour permettre l'agrandissement du Patro Laval.

5. Période d'information du conseiller municipal

Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur, M. Pierre-Luc Lachance, aborde divers sujets d'actualité concernant le quartier Saint-Sauveur et la Ville de Québec.

Région de la biosphère de l'UNESCO — La Ville de Québec va déposer à la fin janvier sa candidature pour devenir une région de la biosphère de l'UNESCO. En 1985, la Ville de Québec a reçu la mention de ville patrimoniale de l'UNESCO pour le Vieux-Québec. En 2017, Québec a reçu la reconnaissance de ville littéraire. Quant à

la candidature sur la région biosphère de l'UNESCO, c'est un engagement de Québec qui a été pris lors de de la COP 15 (conférence des Nations unies sur la biodiversité qui s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022, à Montréal).

L'objectif de cette reconnaissance pour la Ville de Québec est de favoriser notamment la protection, la restauration et l'utilisation durable des milieux naturels sur le territoire, mobiliser les acteurs régionaux et les communautés autochtones sur les moyens de durabilité en milieu urbain et favoriser le patrimoine naturel, culturel et historique de l'agglomération de Québec. (...) Cette reconnaissance permettrait à la ville d'accroître entre autres son niveau d'attractivité pour les entreprises.

Jardins d'Alchémille — Le comité exécutif de la Ville de Québec a autorisé le versement d'une aide financière concernant la décontamination du terrain sur lequel sera bâti la coopérative d'habitation les Jardins d'Alchémille (où était situé auparavant le bar Le Kirouac). Le projet sera bientôt présenté lors d'une séance du conseil de quartier de Saint-Sauveur. Les responsables du projet sont accompagnés par le groupe de ressources techniques SOSACO.

Vandalisme — Le conseiller municipal de Saint-Roch— Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance, a remarqué plusieurs messages concernant des bris de vitres de voitures sur la page Facebook du quartier. M. Lachance a demandé au service de police de la ville de Québec de faire des vérifications. Après analyse, le nombre de bris ne serait pas plus élevé qu'ailleurs sur l'ensemble du territoire. Pour que les statistiques soient les plus exactes possibles, les victimes de vandalisme sur leur véhicule doivent déposer une plainte à la police, outre la réclamation à leur assureur.

Malheureusement, il n'y a pas de pistes permettant d'identifier une ou des personnes suspectes. Le conseiller municipal recommande aux victimes de vandalisme sur leur véhicule de contacter le 418 641-AGIR.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

Région de la biosphère de l'UNESCO — Une citoyenne questionne le potentiel de la Ville de Québec en vue d'obtenir la reconnaissance de l'UNESCO comme région de la biosphère. Le conseiller municipal de Saint-Roch— Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance, admet que la Ville de Québec doit relever certains défis, mais celle-ci a néanmoins des réglementations et les façons de faire susceptibles d'être reconnues à l'international comme de bonnes pratiques.

Mme Myriam Nickner-Hudon rappelle que la ville de Québec possède un patrimoine culturel, littéraire mais aussi naturel. Elle ajoute que la ville a un patrimoine scientifique intéressant pour ce qui est de la géologie. (...) Les pratiques sur la foresterie urbaine sont assez bien respectées par rapport à d'autres villes.

Patro Laval — Une citoyenne demande l'impact du chantier de construction sur les places de stationnement autour du Patro Laval. M. Pierre-Luc Lachance précise qu'une réglementation a été mise en vigueur concernant l'occupation, pour venir diminuer le temps d'occupation de l'espace public par les chantiers. Ce n'est plus gratuit d'occuper des espaces de stationnement.

Clocher de l'église Saint-Sauveur — M. Pierre-Luc Lachance répond à un citoyen en précisant qu'il n'y a pas eu d'argent supplémentaire versé dans le projet de restauration patrimoniale du clocher de l'église Saint-Sauveur depuis le dernier ajustement il y a plus d'un an, outre la subvention accordée de 3,5 M\$. Le démantèlement du chantier et des échafaudages est en cours.

Un citoyen demande si l'église Saint-Sauveur peut ouvrir ses portes à d'autres moments que lors des offices religieux, afin de devenir potentiellement un pôle d'attraction patrimoniale. M. Lachance souligne qu'il y a un délai avant et après les célébrations où les portes de l'église restent ouvertes, ce qui permettrait de visiter le bâtiment. Il y a toujours possibilité d'assister au concert de Noël de Saint-Sauveur.

Parc Verdun — Un citoyen demande si le parc Verdun verra bientôt le jour. Rien n'est précisé pour le moment. La clôture va rester pour éviter une occupation illégale du terrain.

Verdissement — Mme Nickner-Hudon propose d'utiliser le pouvoir d'initiative du conseil de quartier en vue d'améliorer l'aménagement paysager autour du Service d'entraide basse-ville (SEBV). M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques au conseil de quartier de Saint-Sauveur, lui rappelle qu'elle doit d'abord réaliser un plan d'action en vue de réaliser le projet et former un comité en ce sens.

7. Dossiers particuliers du conseil de quartier

Publicité — Le conseil de quartier a reçu la facture pour l'abonnement de MonQuartier.net pour le service de publicité pour l'année 2025. Les administrateurs conviennent de renouveler.

RÉSOLUTION 24-02-03

Concernant le renouvellement de l'abonnement à Monsaintsauveur

SUR UNE PROPOSITION de Mme Marilyn Wellman, DÛMENT APPUYÉE par Mme Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU de payer de 425,41 \$ pour le renouvellement de l'abonnement à Monsaintsauveur pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGA 2025 — Comme en 2024, les membres du conseil souhaitent organiser un événement spécial le même soir que l'Assemblée générale annuelle de 2025. Le partage des tâches entre les membres sera communiqué ultérieurement. Soulignons

que l'AGA (et l'événement à venir) se déroulent en salle et peuvent être diffusés en ligne; seules les élections ont lieu exclusivement en salle.

Table de concertation vélo — S.O.

Comité mobilité — S.O.

8. Trésorerie

Le solde au compte est de 3065,24\$. Les derniers retraits portés au compte concernent seulement le travail de secrétariat de soutien de Mme Véronique Demers pour la rédaction des procès-verbaux.

Mme Marilyn Wellman, trésorière, souligne qu'elle va s'occuper de la portion trésorerie dans le rapport annuel de 2024.

Secrétariat de rédaction — Les administrateurs conviennent d'un nouveau tarif pour les services d'une secrétaire de rédaction pour l'année 2025.

RÉSOLUTION 25-01-02

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Marilyn Wellman DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2025 au tarif de 125 \$ par procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rédaction du procès-verbal – Paiement des services de la secrétaire de rédaction pour l'assemblée de janvier 2025

RÉSOLUTION 25-01-03

Considérant la résolution 25-01-02 ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Marylin Wellman DÛMENT APPUYÉE PAR M. Sylvain Simoneau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de verser 125 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 15 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Registraire des entreprises – Frais pour mise à jour après la date limite.

RÉSOLUTION 25-01-04

Registraire des entreprises – mise à jour en retard

SUR PROPOSITION DE Mme Marilyn Wellman DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Virginie Bernier, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 19 \$ à M. Sylvain

Simoneau pour le remboursement des frais de la déclaration de mise à jour annuelle complétée en retard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Correspondance

S.O.

10. Varia

Horaire des séances — Une citoyenne demande si l'horaire indiqué à l'ordre du jour des séances peut être respecté, en particulier lorsqu'il y a des consultations publiques. M. Dave Gagnon-Pelletier rappelle que l'horaire est à titre indicatif et qu'il est difficile de prévoir la durée de chacun des points abordés d'une séance à l'autre.

Maison Revivre — M. Cédrik Verreault mentionne que la Concertation Saint-Sauveur — il déclare son conflit d'intérêt, puisqu'il siège au conseil d'administration — souhaite faire une demande d'appui financier dans le cadre du budget d'initiative du conseil. Les fonds serviraient à soutenir un projet avec la Maison Revivre, soit de transformer l'espace commun utilisé par les résidents. Il y aurait également des ateliers d'éducation populaire, de l'exploration photo dans le quartier, etc. Ledit projet comporte aussi un volet de sensibilisation à l'itinérance.

M. Dave Gagnon-Pelletier rappelle l'importance d'élaborer un plan d'action dans lequel seraient inscrites les priorités du conseil avant d'adopter quelque projet que ce soit avec le soutien du budget d'initiative.

Ski de fond — Une citoyenne veut connaître l'organisation responsable de l'entretien des pistes de ski de fond longeant la rivière Saint-Charles. Le conseiller municipal de Saint-Roch — Saint-Sauveur, M. Lachance, lui rappelle que c'est la Société de la Rivière Saint-Charles qui s'en occupe.

Déneigement — un résident de la rue Hermine fait remarquer que le trottoir le long de sa maison n'est pas déneigé. Sa maison aurait été, selon lui, égratigné par la machinerie de déneigement de la ville de Québec. Un arbre a été planté et une borne-fontaine a été installée près de sa maison, ce qui complique la tâche de déneigement.

Également, le même citoyen déplore la piètre qualité de déneigement autour du centre communautaire Édouard-Lavergne, en particulier sur les deux stationnements pour handicapés. M. Gagnon-Pelletier rappelle au citoyen de contacter le 311 lorsqu'il y a des situations à régler concernant les services aux citoyens, comme le déneigement des stationnements pour personnes handicapées.

11. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 19h56.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 19 février 2025.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Présidente

M. Sylvain Simoneau

Secrétaire